



Date de dépôt : 17/02/2024

Demandeur : SARL SOLUTIONS SOLAIRES DE France, REPRESENTÉ PAR MR DAVID FREITAS

Pour : Pose de 7 panneaux Photovoltaïques de couleurs noirs dont la surface au totale est de 14m²

Adresse du terrain : 75 B RUE PASTEUR à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/018

De non-opposition à une déclaration préalable

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 17/02/2024 par SARL SOLUTIONS SOLAIRES DE France , REPRESENTÉ PAR MONSIEUR DAVID FREITAS demeurant 62 rue Jean Baptiste Colbert à LA CHAPELLE ST LUC (10600) ;

VU l'affichage en mairie en date du 21/02/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la pose de 7 panneaux Photovoltaïques de couleurs noirs dont la surface au totale est de 14m² ;
- Sur un terrain situé 75 B RUE PASTEUR à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 06 mars 2024



Le Maire
Christophe DE CLERCK

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT